

La santé de madame Duverger se rétablissait bien lentement, au milieu de si cruelles émotions. Les forces ne revenaient pas et il fallait attendre encore deux mois peut-être avant qu'elle pût reprendre son travail.

La seule chose à redouter était une rechute ; aussi Adrienne redoublait-elle de soins et d'affection pour sa chère malade. La courageuse enfant se multipliait de toutes les manières.

Pendant que la vente avait lieu dans la cour de la maison de la rue de Grenelle et que le commissaire-priseur adjugeait chaque objet du ménage à tel ou tel marchand de bric-à-brac ou de meubles d'occasion, un jeune homme s'arrêtait dans la rue devant les étalages, plus brillants que riches, d'une douzaine de ces marchands ambulants, qui profitent toujours des ventes à la criée pour exercer leur petit commerce.

Après avoir regardé un instant les couteaux, les petites cuilliers à café, les couverts argentés et dorés par le procédé Ruolz, les lorgnettes, les ronds de serviette et autres produits de la fabrique de Paris, le jeune homme entra dans la cour.

Il vit ce qui se passait ; c'était fort peu intéressant pour lui, et il se disposait à s'éloigner lorsqu'il aperçut une jeune fille qui cherchait à dissimuler sa présence en se cachant derrière une vieille armoire en bois de noyer. La beauté de cette jeune fille produisit sur lui une impression étrange, en même temps qu'il se sentait vivement intéressé par son air triste et résigné. Elle pleurait. A chaque instant elle épongeait ses yeux avec son mouchoir. Dans sa main gauche elle tenait une pièce de cinq francs ; on voyait briller le métal

blanc entre ses doigts tremblants et rougis par le froid.

— Elle est ici pour acheter quelque chose, pensa le jeune homme ; mais pourquoi pleure-t-elle ?

Sans oser l'approcher, il continua à l'examiner avec attention, et restait comme en extase devant cette admirable beauté, laquelle semblait protester contre la pauvreté des vêtements qui ne parvenaient pas à l'amoindrir. Tout dans sa personne, son regard, sa pose et ses mouvements était gracieux, modeste, distingué, honnête. Il se dégageait d'elle comme un parfum d'innocence et de pureté. Le jeune homme voyait toutes ces choses et se laissait aller à son ravissement.

Soudain, la jeune fille passa rapidement le mouchoir sur son visage et se mêla au groupe des acheteurs. Le crieur venait d'annoncer la mise à l'encan d'un livre de messe.

— Allons, mesdames et messieurs, dit-il, trois francs le livre de messe avec son étui ; le fermoir et les autres garnitures sont en argent. La mise à prix est trois francs. Au poids, l'argent seul vaut mieux que cela. Allons, trois francs !

— Dix sous de plus, dit un acheteur.

— Trois francs cinquante, reprit le crieur.

— Quatre francs, répondit la jeune fille d'une voix douce et tremblante.

— Nous disons quatre francs, mesdames et messieurs ; à quatre francs, ce beau livre de messe. Voyez, il est tout neuf, on ne dirait pas qu'il a servi.

LUDOVIC ALEVY.

(A suivre)

## Le "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie du Canada.

SIEGE SOCIAL, MONTREAL.

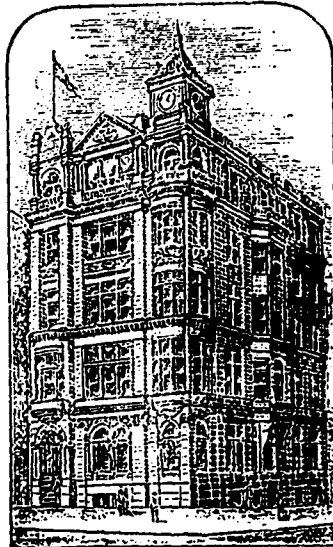
ROBERTSON MACAULAY, *Président.*  
HON. A. W. OGILVIE, *Vice-Président.*  
G. F. JOHNSTON,

T. B. MACAULAY, *Secrétaire.*  
IRA B. THAYER, *Surintendant des Agences.*  
Assistant Surintendant des Agences.

L'année 1894 a, jusqu'à maintenant, été des plus satisfaisante et, avec un zèle soutenu de la part de nos agents, elle montrera une augmentation suffisante. Cela veut dire beaucoup pour la compagnie spécialement si l'on considère la crise commerciale qui se fait sentir partout. Ce résultat est surtout dû au fait que le "SUN" du Canada est devenu tout à fait populaire. Sa police sans conditions et son habile, prudente direction ont fait leur œuvre.

### Une Autre Raison.

Le "SUN" du Canada est la première compagnie qui introduisit la police sans conditions et ce fait a pendant de longues années, été une des principales



attractions de ses polices. Cette compagnie a, depuis, fait un pas de plus en avant et émet des polices non confiscables. Le contrat d'assurances d'un porteur de police ne peut, d'après ce privilège, être résilié aussi longtemps que sa réserve est élevée pour acquitter une prime qui, sans qu'il ait besoin de le demander, est payée sous forme d'un emprunt remboursable en tout temps.

Demandez à nos agents

De vous expliquer

Ce système.

O. LEGER,

GERANT DU DEPARTEMENT FRANCAIS  
POUR LA VILLE ET LE DISTRICT DE MONTREAL.